

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LES TARIFS APPLIQUÉS AUX EXPÉDITIONS DE BOULETTES DE LUZERNE PAR CONTENEURS

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle porte sur l'application du nouveau tarif de transport des céréales et ainsi de suite. Certains produits agricoles, comme la luzerne, et plus précisément la farine, les boulettes et les cubes devaient être admissibles aux nouveaux tarifs. Le ministre sait-il que les deux compagnies ferroviaires imposent actuellement le plein tarif commercial aux expéditions par conteneurs de produits agricoles de l'Ouest jusqu'à Vancouver, d'où ils sont exportés directement au Japon? Peut-il nous dire ce qu'il compte faire pour y remédier?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Medicine Hat de m'avoir signalé plus tôt ce problème. Nous avons déjà commencé à nous en occuper. Il ne fait aucun doute que les boulettes de luzerne étaient comprises dans le nouveau barème et donc admissibles au nouveau tarif aux termes de la loi sur le transport du grain de l'Ouest. Les compagnies ferroviaires m'ont d'abord répondu que la conteneurisation pose un problème au niveau de l'application de ce règlement. J'ai donné l'ordre à nos responsables de s'entretenir avec les représentants des compagnies ferroviaires pour tirer cette ambiguïté au clair et éviter toute confusion à l'avenir dans ce domaine. J'espère que nous pourrions tirer les choses au clair dans l'intérêt des producteurs de la région du député dès le début de la semaine prochaine.

LA FAÇON DONT LES COMPAGNIES FERROVIAIRES INTERPRÈTENT LES DISPOSITIONS DE LA LOI

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre et porte sur le même sujet. Je comprends bien ce qu'il veut dire, mais compte tenu de l'article 50 de la nouvelle loi et du pouvoir qu'elle confère à la Commission canadienne des transports à cet égard, le ministre sait-il que les deux compagnies ferroviaires partent du principe que pour être admissibles au nouveau tarif, les produits agricoles doivent être expédiés par wagons couverts ou wagons-trémies, autrement dit, pas dans des conteneurs? J'aimerais que le ministre vérifie cette question en même temps que le reste.

● (1150)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député soulève un point très utile et très important. Nous en tiendrons compte dans le cadre de nos entretiens avec les chemins de fer. Cela prouve bien qu'il est nécessaire de mettre rapidement en vigueur les aspects pratiques de la loi, à savoir la création du bureau de l'Administrateur et du Comité supérieur du transport du grain, ce qui permettra de résoudre la plupart de ces problèmes. J'espère être en mesure, d'ici une semaine ou une dizaine de jours, de donner suite à ces projets très importants. Toutefois, je remercie le

Questions orales

député de m'avoir signalé ces problèmes. Je le répète, tout sera réglé d'ici la semaine prochaine.

* * *

LES PÊCHES

LES RÉPERCUSSIONS D'UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE SUR LES PÊCHES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il sait qu'hier Alcan a demandé l'autorisation de réaliser son projet Kemano II. Le ministre n'est pas sans savoir que ce projet arrêtera 88 p. 100 de toutes les eaux du bassin de la Nechako. Je suis certain que le ministre sait également que la Colombie-Britannique a déjà inondé ou prévoit inonder une superficie égale à celle de l'Île-du-Prince-Édouard. Étant donné que les services du ministre et la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique sont extrêmement inquiets de la proposition d'Alcan, le ministre pourrait-il dire à la Chambre, aux pêcheurs sportifs de la Colombie-Britannique, aux autochtones qui pêchent pour se nourrir et aux pêcheurs commerciaux, à quoi sert son plan de restructuration des flottilles, son plan de rachat et toutes les autres initiatives, s'il autorise la construction d'un barrage hydro-électrique inutile en Colombie-Britannique?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais rassurer le député et lui dire qu'aucune décision n'a encore été prise au sujet de ce projet et qu'il n'y en aura pas de prise tant que la commission de l'électricité n'aura pas tenu ses audiences. Comme vous le savez, le ministère a rendu publics, le 5 janvier, plusieurs scénarios au sujet de ce projet et, en ce qui concerne mon ministère, nous attendons que les audiences soient terminées.

M. Fulton: Monsieur le Président, je suis persuadé que le ministre n'ignore pas que les audiences prévues par la *B.C. Utilities Commission* ne constituent qu'une mascarade et qu'elles seront suivies d'une approbation, car on ne prévoit aucune aide financière pour les gens qui voudraient intervenir. Il n'y a pas de possibilité de contre-interrogatoire ni d'assignation de témoins. Je voudrais inviter le ministre des Pêches et des Océans à parler à l'ancien ministre qui lui dira les problèmes qu'il a eus avec Amax Corporation...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député voudrait-il poser sa question?

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Son gouvernement et lui-même sont-ils prêts à faire preuve de fermeté à l'égard d'un projet qui touchera les bassins du Fraser et de la Skeena et exigeront-ils une enquête publique complète, où comparaitront des experts des deux parties, et non seulement d'Alcan, afin de présenter leurs points de vue sur ce projet?